

MAIRIE DE PÉROUGES



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Août 2021

Présents : M. Paul VERNAY, Mme Florence de POUMEYROL,
Mme Nathalie MICOLAS, M. Claude BROZZONI,
M. Jean-Luc VIBERT, Mme Maryvonne BOUCHARD,
Mme Natalia BONAVIDA, Mme Marie-Victoire De La CHAPELLE.

Excusés : M. Gilberto GRECO (pouvoir à F. DE POUMEYROL), M. Grégoire MATHELIN
(pouvoir à N. MICOLAS), M. Jean-Pierre MASSON (pouvoir à J.L. VIBERT)
Mme Emilie VAIR, Mme Christelle MORTEL, Mme Marlène BLASQUEZ et
Mme Catherine LEIGNIER

Madame Florence DE POUMEYROL est élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 20

Le compte rendu du conseil municipal du 8 juillet 2021 est approuvé à 10 voix pour et 1
contre

=====

1. DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

Vente d'une parcelle A 1726 de 360 m2 située 1801 route de Trévoux - La Glaye
A l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas préempter.

2. DOSSIERS SUBVENTONS HEBERGEMENTS A LA FERME

M. le Maire explique au conseil municipal le projet d'hébergement à la ferme de
Pérouges.

Il s'agit d'hébergement de groupe et insolite situé à l'étage du bâtiment et en extérieur.
Le projet comprendra la restauration de 3 chambres et d'un espace commun à l'étage du
bâtiment et la création de 2 hébergements insolites extérieurs. La création d'un monte-
charge élévateur est incluse dans le projet. Avec 10 voix pour et une abstention, le conseil
municipal confirme sa volonté de respecter un estimatif financier autour de 140 000 euros

En ce qui concerne le choix de la maîtrise d'œuvre, nous avons reçu 2 propositions. Le
conseil municipal à l'unanimité confirme le choix de la société MY RENO pour un total
de 11 900 euros.

Afin de rester dans l'enveloppe financière, 2 lots seront réalisés en interne par les services
techniques : les enduits et les peintures. Le budget prévisionnel s'élève donc à la somme
de 139 003 incluant le maître d'œuvre.

Le maire précise que le Département et Leader Dombes via les fonds européens peuvent
octroyer une subvention pour ce type de projet : à hauteur de 15% pour le Département
et de 64 % pour Leader Dombes sur le montant total du projet HT.

Le montant du projet est de 139 003 € HT, nous sollicitons une subvention de 20 850€ auprès du Département et d'environ 88960 euros auprès de Leader Dombes

Après en avoir délibéré, le Conseil avec 10 pour et 1 abstention approuve le projet, les demandes de subventions et le plan de financement prévisionnel

3 PARTICIPATION COMMUNAL POUR PREVOYANCE SANTE ET MAINTIEN DU SALAIRE

Maintien de salaire

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à 10 pour et 1 abstention de participer à compter du 1er janvier 2022, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la garantie prévoyance maintien de salaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents, et de verser une participation mensuelle de 10€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée

Prévoyance santé

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du Comité technique paritaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à 10 pour et 1 abstention de participer à compter du 1er janvier 2022, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la complémentaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents, et de verser une participation mensuelle de 25€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée,

4 CONTRAT D'AUGEMENTATION D'ACTIVITES POUR LE MENAGE

En raison d'un accroissement temporaire d'activité dû au Mi-temps thérapeutique d'un agent de ménage, il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent Technique polyvalent à temps non complet de 20H ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour. décide de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent technique polyvalent à compter du 1er Septembre 2021 pour une durée de 3 mois (durée maximale de 6 mois), pour 20 h hebdomadaires

5 DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET ASSAINISEMENT

Une subvention de 28 000 euros nous a été accordée par le Conseil Départemental, afin d'aider à la réfection des installations d'assainissement autonome des particuliers. 14 dossiers ont été validés

A l'unanimité, le conseil municipal valide l'inscription de cette somme de 28 000 euros de recettes de subvention, ainsi qu'en dépenses pour effectuer le reversement aux particuliers

6 BIBLIOTHEQUE ECOLE, CONVENTION, SUBVENTION

Le conseil municipal valide avec 11 voix pour la convention d'aide financière pour la nouvelle bibliothèque de l'école

7 PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE : CONFIRMATION CLASSEMENT DE PEROUGES ET APPROBATION DE LA CHARTE QUALITE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commission qualité de l'Association des « plus beaux villages de France » a pris la décision de confirmer le classement de Pérouges parmi les « plus beaux villages de France » assorti de réserves sur le bâti et sur l'urbanisme.

Si la commission qualité félicite la municipalité pour les efforts accomplis depuis la précédente expertise, notamment en matière de traitement d'espaces publics et pour la valorisation de la découverte de la cité médiévale, elle attire la vigilance de la municipalité sur les deux réserves suivantes :

- Bâti : poursuivre les efforts en matière de réhabilitation des façades privées car de trop nombreuses habitations souffrent encore d'interventions inappropriées.
- Urbanisme : poursuivre avec exigence les efforts pour maîtriser le devenir du secteur habitat localisé aux abords de la cité médiévale.

Enfin, d'une façon générale, l'Association des « plus beaux villages de France » invite la municipalité à poursuivre ses efforts au sein du village ancien de Pérouges pour le maintien et l'accueil de services, activités et commerces de qualité concourant à maintenir et à développer la vitalité socio-économique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la charte de qualité qui officialisera le renouvellement du classement de Pérouges parmi les « plus beaux villages de France ».

8 PROJET ECOPHILOPOLE SUR LES CARRIERES VICAT : PRESENTATION

Le projet se poursuit. Une grande avancée a eu lieu avec les autorisations administratives d'extension des carrières ce printemps.

Le projet est phasé sur 30 ans. Il s'agit d'un projet ouvert au public sur le thème de la biodiversité, avec une gestion assurée par FNE.

Des activités se déroulent actuellement : visites scolaires, suivi écologique, ...en étroite relation avec différents partenaires.

Un pique-nique le 24 septembre nous permettra de nous retrouver et de faire un point d'étape.

9 COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS

Finances

Une analyse sera faite prochainement.

Les projets sont cadrés

Ecole

1 poste est à pourvoir à la cantine 6h20 par semaine

Travaux et voirie

Dossier salle multi activités toujours en cours

RD1084 : rdv avec l'ADI prochainement pour Rapan

Social

Aide Sociale / Permis BAFA : nous avons accueilli notre premier jeune

Prévoir une réunion pour organiser l'aide aux devoirs

Tourisme Culture et Vie Associative

AG AIN TOURISME à Bourg prochainement

Prévoir une réunion avec les associations à l'automne

Prévoir une fête des associations pour chaque printemps, date prévue le 20 mars 2022

Perugia : invitation à la fête médiévale

Mutualiser les bénévoles pour les gros évènements.

Environnement

Visite du Comité Départemental de Fleurissement

17

QUESTIONS DIVERSES

- Les 2 dépôts INPI pour la bière et la Pérougeoise ont fait l'objet d'un recours. Le conseil municipal s'oppose avec 11 voix à ce que l'OMF dépose le titre « Pérouges, la médiévale »
- ALEC : 2 dossiers d'isolation en cours

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Le prochain conseil municipal aura lieu le 5 octobre 2021